

Les allergies alimentaires et le projet d'accueil individualisé (PAI)



Le PAI permet aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire d'être accueillis en restauration scolaire et de consommer un panier repas préparé par leurs parents, conformément à la Circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 du code de l'Éducation Nationale.

Toute information relative à un PAI doit être communiquée à la Ville afin de garantir la sécurité de votre enfant. Si des signes cliniques apparaissent suite à l'ingestion d'un aliment contenu dans le panier repas, ou si le PAI n'est pas porté à la connaissance de la collectivité, seule la responsabilité des parents ou responsables légaux sera engagée. Par ailleurs, dès que la Ville est informée d'un PAI comportant une ou des restrictions ou évictions alimentaires, la mise en place d'un panier repas sera obligatoire.

INSCRIPTION

- 1) Retirer le dossier PAI auprès de la Direction d'école de votre enfant.
- 2) Restituer le dossier complété à la Direction d'école, en y ajoutant un certificat médical et une photographie, afin d'identifier facilement votre enfant.
- 3) Il sera transmis au médecin scolaire pour validation des protocoles et signature.
- 4) Puis il sera transmis au service des affaires scolaires pour enregistrement et signature par Monsieur le Maire ou son représentant.

Dans l'attente de la signature de votre dossier par les différentes parties, votre enfant pourra déjeuner à la cantine le panier repas élaboré par vos soins dès lors que les services des affaires scolaires, Restauration / Entretien et animation seront en possession **des copies de l'autorisation des responsables légaux, du protocole d'urgence et du certificat médical. Dans le cas contraire**, ne pouvant lui servir son repas ou lui administrer son traitement si besoin, **votre enfant ne sera pas accueilli**. Il en sera de même pour **l'actualisation** de votre dossier **à chaque rentrée scolaire**.



En cas de réaction allergique, si un traitement est nécessaire, vous devrez obligatoirement mettre à la disposition de l'école et des accueils de loisirs, selon les temps fréquentés, une trousse contenant les médicaments. Le nom, prénom et classe de votre enfant seront inscrits lisiblement sur cette dernière et une photographie à l'intérieur de la trousse serait préférable.

FACTURATION

Tous les enfants bénéficiant d'un PAI doivent être inscrits auprès des affaires scolaires pour facturation. Un demi-tarif sera appliqué pour la surveillance. À compter de janvier 2027, la mallette isotherme et une plaque eutectique (congélation), **seront à la charge des familles**. Pour garantir le respect des températures lors du transport les familles devront prévoir une mallette isotherme au nom et prénom de leur enfant, ainsi qu'une plaque eutectique congelée.

PROTOCOLES D'ÉLABORATION ET DE TRANSMISSION DU PANIER REPAS

1) Préparation du repas par les familles

Le panier repas doit être équilibré et complet, dont le pain, l'assaisonnement et les condiments. L'eau est la seule boisson autorisée. Les sodas et autres boissons sont interdits. Selon le degré de PAI, la vaisselle pourra être fournie par la famille. Il est conseillé de préparer le repas la veille au soir et de le conserver au réfrigérateur.

Les denrées doivent être en portion individuelle ou mises dans des boîtes micro-ondables. La mallette et toutes les denrées doivent être identifiées au nom, prénom et classe de votre enfant.

2) Le transport et la prise en charge du panier repas

Le transport du repas doit être obligatoirement effectué entre 0 et +3°C dans une mallette isotherme propre avec une plaque eutectique congelée placée dans le même compartiment.

À l'arrivée de votre enfant, le panier repas sera remis à la direction du centre, de l'école ou à l'agent identifié pour cette mission, puis stocké au froid.

En cas de non-conformité (température supérieure à 10°C, produit périmé, hygiène, ...) le cuisinier refusera le panier repas. Vous serez obligé d'apporter un nouveau repas conforme.

3) Récupération du matériel et nettoyage

Après consommation du repas, les boîtes et la vaisselle seront rincées à l'eau claire. Aucune mallette ne sera conservée. Tous les jours, en fin de journée, vous devez reprendre votre matériel, afin de le nettoyer.



les contacts utiles

- **Secrétaire médicale Éducation nationale**
Centre Médico Scolaire de Livry-Gargan
École élémentaire Joséphine Baker
19 Av du Président J.F. Kennedy
93190 LIVRY-GARGAN
Tél : 01 43 30 91 33
- **Responsable du Service Restauration / Entretien**
espace.pai@livry-gargan.fr
Tél : 01 41 70 13 84
- **Responsable du service des affaires scolaires**
espace.pai@livry-gargan.fr
Tél : 01 41 70 88 00
- **Agent administratif en charge des PAI au service Restauration / Entretien**
espace.pai@livry-gargan.fr
Tél : 01 41 70 88 00

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter les services compétents ou consulter sur le site de la ville en flashant ce QR code :

